

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 51/2016-2021

Entente Mèbre et Sorge : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à
Ecublens Secteur 10 - « Villars/Triaudes »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 51/2016-2021 s'est réunie dans la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz le Mardi 27 août 2019 à 19h00.

Elle était composée des membres suivants :

CDC	Michel BLONDEL	
	Joan OSWALD	
	Jean-François THEVOZ	
ROLC	Christa BÄHLER	
	Marcela FIORI	
PS	Lucie GONET	
	Michel WALTER	président-rapporteur

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Nathalie Jaton qui est aussi l'actuelle Présidente de l'Entente Mèbre et Sorge.
Nous la remercions pour sa disponibilité, ses explications et réponses aux diverses questions.

Présentation générale

La séance commence par une brève introduction de Madame la Municipale :

Dans le cadre de l'assainissement général du bassin versant entre Mèbre et Sorge, Crissier utilise deux tronçons de collecteurs pour l'évacuation de ses eaux usées en système séparatif. A la jonction des deux collecteurs en aval des voies de l'autoroute, toutes les eaux usées de Crissier se retrouvent dans un seul et unique collecteur pour l'acheminement à la STEP de Vidy.

L'entente intercommunale « Mèbre Sorge » regroupant les quatre communes principales concernées par ce système de canalisation a été créée en 2007. Les premiers travaux de cette entente ont été l'élaboration du PGEE, puis l'année suivante du PGEEi (i comme Intercommunal).

Etant donné que la demande de ce préavis fait partie du plan d'évacuation des eaux PGEEi qui a donc démarré en 2008 le processus d'entretien de ces canalisations, et que cela

représente toujours de grosses sommes, la Municipalité a fixé un rythme d'une seule demande de ce type par année.

Planing prévu des travaux

L'ensemble des travaux sur ce système de canalisations d'eaux usées construit en 1960 a été divisé en différents tronçons et l'ordre sur lequel les travaux ont lieu est défini suivant l'urgence en fonction de l'état intérieur dévoilé par caméra TV.

Chaque année, un contrôle TV est effectué pour apprécier le degré d'urgence des interventions.

Ces contrôles ont révélé que les travaux concernant les tronçons de la branche « Mèbre » étaient les plus urgents et ils ont tous été réalisés ces dernières années.

Dans le planning général (annexé au présent rapport) des dix ans à venir il est prévu d'effectuer encore dix interventions lourdes de ce type, sur les tronçons restant le long de la Sorge et de la Chamberonne (tronçon commun qui mène à la STEP de Vidy).

Cette année le tronçon concerné par le préavis est enterré et longe puis traverse l'avenue du Tir Fédéral, pour ressortir à ciel ouvert le long de la Sorge.

Aspect technique

Les travaux de chemisage de chaque tronçon sont des travaux extrêmement lourds et surtout dans le cadre de ce tronçon il faut établir toute une série de « by-pass », à la fois du flux de la canalisation elle-même, celui du cours d'eau et de toutes les entrées provenant des bâtiments avoisinants, ceci pour être en mesure de travailler à sec.

Etant donné que chaque « chemise ou gaine d'étanchéité » peut avoisiner les 20 à 30 tonnes, on peut s'imaginer la difficulté de la mise en œuvre.

Ces chemisiers de collecteur sont constitués d'un polymère durcissant à l'eau chaude sous pression qui sèche en quelques jours et la matière finale durcie s'avère moins cassante que le béton. La durée de vie, encore estimée est de 30 à 40 ans, mais pour l'instant il n'y a pas encore d'expérience aussi longue. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'après 10 à 11 ans d'expérience le matériau se comporte correctement, et la canalisation bien plus fonctionnelle.

Aspect financier

Dans le cadre du nouveau règlement sur l'évacuation des eaux, une taxe supplémentaire est perçue si le raccordement du bâtiment est en mode unitaire, l'objectif étant de tout mettre en séparatif pour éviter les gros débits par dilution d'eau claire dans la canalisation. Il existe encore une zone d'habitation qui est dans ce cas là pour Crissier, mais la commune met tout en œuvre pour la résorber progressivement.

Pour rappel, le financement de ces travaux se fait de par la loi, sur des fonds affectés alimentés par les taxes d'utilisation des eaux usées perçues auprès des habitants et des entreprises.

Pour chaque commune du bassin versant le calcul de la consommation totale en M3 d'eau se fait chaque année et intervient dans la clé de répartition.

Les taxes peuvent donc être adaptées en fonction des coûts effectifs.
Il existe des tabelles très précises pour en définir la valeur.

Dans le cadre des eaux de ruissellement générées par les entreprises (bétonnage des surfaces) une taxe « Eau Claire » est aussi perçue, et dans ce cas les eaux se déversent directement dans la rivière. Dans le cadre de l'évacuation des eaux claires, le gros collecteur qui est en train d'être posé (travaux parking Coop) fait un diamètre de 2 Mètres et permet d'évacuer les eaux claires de Crissier et de sa zone industrielle, et plus généralement des entreprises et habitants (en séparatif) en amont.

Pour son dimensionnement il a été prévu de permettre le passage de la crue centennale (probabilité d'apparition une fois tous les cent ans), en fait c'est un nouveau cours d'eau artificiel que l'on est en train de créer pour s'éviter des problèmes à l'avenir. La commune de Bussigny en est partenaire et paiera une taxe de passage dans la canalisation.

Recommandation de la commission

Tous les collecteurs ont une durée de vie de 80 ans. Avec le chemisage tronçon par tronçon tel que proposé, la durée de vie est prolongé de 40 ans. Les travaux demandés sont importants, et l'entretien mis en œuvre dans le cadre du PGEEi vaut la peine car la valeur à neuf de la totalité de notre réseau sur l'Ouest Lausannois est évalué à 100 Millions CHF, et permettra à terme une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy.

C'est donc à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers
d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 1er septembre 2019

Au nom de la commission
Le président-rapporteur

Tableau des investissements
Mise à jour 2019 (07.08.2019)

Compte	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Totaux
460.5010.211	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 11 Chavannes-près-Renens - Ecublens	440 000										440 000
460.5010.212	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 12 Ecublens		230 000									230 000
460.5010.213	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 13 Ecublens			280 000								280 000
460.5010.214	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 14 Ecublens				375 000							375 000
460.5010.215	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 15 Chavannes-près-Renens					425 000						425 000
460.5010.216	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 16 Chavannes-près-Renens							300 000				300 000
460.5010.217	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 17 Chavannes-près-Renens								400 000			400 000
460.5010.218	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 18 Chavannes-près-Renens									400 000		400 000
460.5010.219	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 19 Lausanne										400 000	400 000
460.5010.106	Collecteur Mèbre, dégrilleurs déversoirs Ecublens - Chavannes-près-Renens					300 000						300 000
Investissements bruts		440 000	230 000	280 000	375 000	300 000	425 000	300 000	400 000	400 000	400 000	3 550 000